



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-150421-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
--	--

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 7 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice29

Nombre de conseillers présents25

Nombre de conseillers votants28

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, M. André DESPLAT, Mme Nathalie BERTON, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Delphine COSSON, Adjointes,
M. Patrice GARNIER, Mme Odette KELLOGG, Mme Maryse ROUSSEAU, M. Alain BERTRAM, M. Sébastien HARAULT, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Mélanie SAUVAGE, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, M. Jean-François LEBOURG, Mme Aurélie PROUIN, M. Pascal SIMON, Mme Madalena AFONSO, Mme Flore MASSICARD, M. Jacques TOUPIN Mme Nora ZENATI, M. Guiseppa PETITTO, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Jean-Jacques MOUROT, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, Mme Dominique GENTY, M. Maxime FUSEAU.

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MOUROT	à Mme Nathalie BERTON
Mme Dominique GENTY	à M. Jean-Pierre PAUL
M. Maxime FUSEAU	à M. Jean-François LEBOURG

Secrétaire de séance : M. Edouard ROSSI

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2021 par 24 voix pour et 4 contre.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021 par 24 voix pour et 4 contre.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 29 janvier au 22 février 2021. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

URBANISME

1. Opposition à la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- SE PRONONCE CONTRE la prise de compétence de plein droit relative du PLUi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à compter du 1^{er} juillet 2021.
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

2. Avis sur l'enquête publique relative à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et à l'Autorisation Environnementale Unique au titre de la Loi sur l'Eau pour des travaux de restauration de l'Indre médian de 2021-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable sur l'enquête publique DIG et Autorisation Environnementale Unique au titre de la Loi sur l'Eau pour des travaux de restauration de l'Indre médian de 2021-2026.**

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique (SIEIL) – Le Rang du Bois pour le renforcement du réseau et la pose d'un poste de transformation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **AUTORISE** la constitution, au profit du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, dont le siège social est situé à TOURS (37013), 12-14 rue Blaise Pascal, BP 51314 et représenté par M. Jean-Luc DUPONT, Président, d'une convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique sur la section ZM - Lieudit « Le rang du Bois » parcelles n°478-479 P » :
 - Pour la pose de câbles réseau et de fourreaux,
 - Pour l'installation d'un poste de transformation de type poste urbain Compact (PUC), sur une surface de terrain de 20 m²,
 - Pour l'installation d'un coffret électrique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte résultant de cette convention.

4. Effacement de réseaux : approbation des opérations de dissimulation et participation communale (Le Pavillon – Le rang du Bois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication, au « Pavillon » et au « Rang du Bois.
- **DÉCIDE** de transférer la maîtrise d'ouvrage et de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication et de distribution publique d'énergie électrique au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision,
- **SOLLICITE** auprès de l'état, des différents organismes et collectivités, les subventions et fonds de concours correspondants et à signer tous documents y afférents,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **DÉCIDE** d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget Général de la Commune.

FINANCES LOCALES

5. Versement d'indemnités d'éviction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Rural et notamment son article L411-32

- **DÉCIDE** d'accepter le principe du versement d'une indemnité d'éviction à Monsieur Bernard ROUSSEAU dont le montant est fixé comme suit :
 - Parcelle ZV 59 : 1.6250 * 7 850 = 12 756.25€

- **APPROUVE** le projet de protocole transactionnel annexé à la présente délibération
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Le BRONEC, Première Adjointe, à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération
 - **DIT** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 67
- 6. Participation à l'école privée Sainte-Thérèse,**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DECIDE** de verser à l'école Sainte-Thérèse la somme correspondant au coût par élève domicilié à Esvres suivant :
 - Elève de primaire : 476€
 - Elève de maternelle : 738€
- 7. Subventions aux associations des écoles publiques,**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **VOTE** :
 - une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école Joseph Bourreau de **3 500 €**
 - une subvention de fonctionnement à L'Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'école Joseph Bourreau de **3 550€.**
 - une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école maternelle les Source de **3 300 €.**
- 8. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations,**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote :
- ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE**
1. Par 27 voix pour, (M. TOUPIN ne participe pas au vote) une subvention de fonctionnement de **2 000 €** à l'Association pour la **Sauvegarde du Patrimoine Esvrien**
 2. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 6 500 € et une subvention d'investissement de 1 500 € à l'**Aube Sportive d'Esvres**
 3. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 800 € et une subvention d'investissement de 600 € à l'**Association du Club de Badminton Esvrien**
 4. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000 €** à **Esvres Judo Club**
 5. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000 €** à l'association « **Esvres « n » ments** »
 6. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **7 500 €** à **Evretz**
 7. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **250 €** à la **Gymnastique Féminine et Volontaire**
 8. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000 €** à la **Gymnastique Sportive d'Esvres**
 9. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **5 000 €** à la **Maison des talents d'Esvres.**
 10. Par 27 voix pour, (M. TOUPIN ne participe pas au vote) une subvention de fonctionnement de **500 €** à **Objectif Images**
 11. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 500 €** au **Tennis Club d'Esvres**
 12. Par 27 voix pour, (M. GARNIER ne participe pas au vote) une subvention de fonctionnement de **500 €** à l'**Association Sportive de Tennis de Table d'Esvres**
 13. A l'unanimité une subvention d'investissement de **962.60 €** à l'**Union musicale d'Esvres.**
- ASSOCIATIONS HORS COMMUNE**
14. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **750 €** à la **SHOT**
 15. A l'unanimité, une subvention de fonctionnement de **400 €** au **Syndicat des commerçants de marchés de France.**

9. Demande de classement au titre des Monuments historiques pour une sculpture figurant une Vierge à l'enfant, 15ème siècle, conservée dans l'Eglise Saint-Médard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **SOUHAITE** le classement au titre des Monuments historiques de la sculpture figurant une Vierge à l'Enfant, pierre calcaire polychrome, 15^{ème} siècle, dimensions : 23 cm, poids estimé à 80 kg inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du préfet de la Région Centre-Val de Loire le 8 janvier 2021.
- **DIT** que cette statue appartient à la Commune d'Esvres sur Indre et est conservée dans l'Eglise Saint-Médard de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande.

10. Autorisation de signer la convention tripartite pour l'étude de restauration de la continuité écologique du Moulin de Port joie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la signature de la convention tripartite entre le SAVI, le propriétaire du Moulin de Port Joie et la commune pour l'étude de restauration de la continuité écologique du Moulin de Port Joie.

QUESTIONS DIVERSES

Esvres sur Indre, le 19 avril 2021

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT

